

Les soubresauts de la politique macronienne de la petite enfance

Le 25 avril dernier, Emmanuel Macron avait annoncé la nécessité d'une politique de la petite enfance (des 1000 premiers jours). Elle est devenue officielle ce 19 septembre avec la création d'une commission. Mais non sans des sinuosités étranges de parcours.

Cette commission sera pilotée par Boris Cyrulnic. La commission comprendra 17 membres, avec deux vice-présidentes (la psychologue Isabelle Filliozat et la gynécologue-obstétricienne Alexandra Benachi) et 14 scientifiques.

Dans sa grande conférence de presse du 25 avril dernier le chef de l'Etat avait soutenu que « *les vraies inégalités sont les inégalités d'origine, les inégalités de destin, les inégalités à la naissance. C'est ça les vraies inégalités françaises et qui ne se sont pas améliorées quant à elles. Aussi pour traiter de ce sujet, il faut agir dès la petite enfance. Le gouvernement a commencé à apporter des réponses à travers ce qu'on a appelé le plan pauvreté. Je crois qu'il faut aller beaucoup plus loin. Certains États européens nous donnent l'exemple, je regarde la Finlande faire, elle investit massivement dans la petite enfance. Les 1000 premiers jours de vie d'un citoyen français sont décisifs, sur le plan affectif, sur le plan cognitif, c'est là qu'on construit parfois le pire et qu'on peut bâtir le meilleur. Nous devons construire, imaginer beaucoup plus loin que ce qu'on a fait jusque-là.* ».

On pouvait retrouver dans ces propos un écho (et une explicitation) de ce qui avait été placé en objectif numéro un dans son programme présidentiel pour ce qui concerne l'éducation:

" Objectif n°1 : Faire de la crèche un instrument de lutte contre les inégalités.

Aujourd'hui, les bienfaits de la crèche sur la socialisation, l'éveil et le développement du langage des jeunes enfants sont reconnus. Mais seule une famille sur deux qui souhaite que son enfant soit accueilli en crèche obtient une place.

Demain, un accès accru et plus équitable aux crèches, pour une plus grande égalité des chances.

- Nous maintiendrons un rythme élevé de création de places en crèche.
- Pour que les familles soient à égalité face aux modes de garde des enfants et empêcher les passe-droits, nous obligerons les communes à publier en ligne leurs critères d'attribution des places de crèche, puis à mettre en place systématiquement un système de cotation des demandes.
- Nous orienterons progressivement les critères d'attribution vers des règles plus équitables et modulerons les financements nationaux selon le poids accordé par la commune aux critères sociaux."

Mais on devait constater qu'aucune mesure *ad hoc* n'avait été prise en ce sens (depuis son élection, qui datait pourtant de près de deux ans); et qu'aucune mesure n'avait été annoncée au sujet de la "petite enfance" lors de sa conférence de presse (ce qui était encore plus étrange, et le reste encore...)

En revanche, alors que le pré-élémentaire avait été à peine évoqué dans le programme présidentiel sur l'éducation ("donner la priorité à l'apprentissage des fondamentaux "lire, écrire, compter" dans le pré-scolaire, en maternelle et au primaire; un accompagnement renforcé et une individualisation des apprentissages, dès la maternelle"), "*l'obligation d'instruction à partir de trois ans*" a figuré dans le projet de loi sur "*l'Ecole de la confiance*" , et Emmanuel Macron a indiqué lors de sa conférence de presse deux mesures qui concernent la maternelle pour les élèves... les plus âgés (en grande section: maximum de 24 élèves par classe et dédoublement en REP). **Rien pour les 2-3 ans en maternelle.**

On attend avec curiosité ce qui sera mis en avant par la Commission nouvellement nommée; et la suite... Et on sera particulièrement attentif à la question de la scolarisation en maternelle à deux ans, en baisse et en berne depuis que Jean-Michel Blanquer est à la tête du ministère de l'Education nationale...